

Redon, le 28/09/2026

Allaire
Auessac
Bains-sur-Oust
Béganne
Bruc-sur-Aff
Conquereuil
La Chapelle-de-Brain
Fégréac
Guémené-Penfao
Langon
Les Fougerêts
Lieuron
Massérac
Pierric
Pipriac
Plessé
Peillac
Redon
Renac
Rieux
Saint-Ganton
Saint-Gorgon
Saint-Jacut-les-Pins
Saint-Jean-la-Poterie
Saint-Just
Sainte-Marie
Saint-Nicolas-de-Redon
Saint-Perreux
Saint-Vincent-sur-Oust
Sixt-sur-Aff
Théhillac

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

REDON Agglomération, et plus largement l'ensemble de notre territoire, sait pouvoir compter sur le dynamisme du tissu associatif local ainsi que sur l'engagement remarquable et constant de ses dirigeants et bénévoles. Cette vitalité constitue une richesse essentielle pour nos habitants et participe pleinement à l'attractivité et à la qualité de vie de nos 31 communes. Elle est d'ailleurs reconnue bien au-delà de notre territoire.

Consciente du rôle majeur joué par les associations dans la cohésion sociale, l'animation locale, le développement culturel, sportif et solidaire, REDON Agglomération a confirmé en 2026, malgré un contexte financier contraint, son engagement en faveur du monde associatif à travers l'attribution de **plus de 1,4 million d'euros de subventions aux associations et organismes du territoire**.

À ce soutien financier s'ajoutent de nombreuses formes d'accompagnement : mise à disposition gracieuse d'équipements communautaires, relais de communication dans les supports de l'Agglomération, appui technique des services ou encore diverses coopérations au bénéfice des projets associatifs.

La campagne de demandes de subventions pour l'année 2027 s'ouvre dans un contexte budgétaire qui demeure particulièrement exigeant pour les collectivités territoriales. Dans ce cadre, REDON Agglomération entend néanmoins maintenir un soutien significatif aux associations et organismes qui contribuent, par leurs actions, au service des habitants et au rayonnement du territoire. Une attention particulière sera portée aux structures employeuses, compte tenu des enjeux liés au maintien de l'emploi associatif.

En complément des financements sollicités auprès des communes membres, et afin de permettre une priorisation équitable des demandes, les associations sont invitées à présenter des projets s'inscrivant pleinement dans les orientations du Projet de territoire 2021-2027 ainsi que dans les compétences exercées par REDON Agglomération. Une attention particulière sera également accordée aux actions présentant un impact à l'échelle de plusieurs communes ou bénéficiant à une large part de la population du territoire.

Les dossiers de demande de subvention au titre de l'année 2027 devront être transmis, accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives requises, au plus tard le 9 novembre 2026, délai de rigueur. Tout dossier incomplet ou reçu après cette date ne pourra être instruit.

Par ailleurs, pour les associations ayant bénéficié d'un soutien de REDON Agglomération au titre de l'année 2026 pour une action ou un événement se déroulant en octobre, novembre ou décembre 2026, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre, dès la réalisation de l'action, le bilan moral et financier correspondant.

Pour toute question relative à la constitution de votre dossier, les services de la Direction des finances et de la commande publique se tiennent à votre disposition à l'adresse suivante :

associations@redon-agglomeration.bzh.

En vous remerciant pour votre engagement au service de notre territoire et de ses habitants,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le président et par délégation,
Alexis MATULL
Le Vice-président délégué Finances -
Patrimoine Communautaire

